

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le onze du mois de mars, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, BERNARD, PIERSON, BERMOND, PEYRICHOU, CARMEL, PARRON.

Absent(s) / excusé(s) : MM., MONGEON, LEFEBVRE, ORAND, GARCIA, TISSEYRE, REBOUL.

Pouvoir(s) : MM. LEFEBVRE à CARMEL.

MM. PEYRICHOU Marie-France a été nommé(e) secrétaire.

Délibérations

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019**

Rectification matérielle de l'enregistrement d'un pouvoir ➔ BERNARD à BONNIOT et non LAURENT à BONNIOT.

N° 2020_01 Compte de Gestion 2019 – budget annexe chaufferies

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2019, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

N° 2020_02 Compte Administratif 2019 - budget annexe chaufferies

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	110 954,71 €	Recettes :	81 172,59 €
Dépenses :	23 359,04 €	Dépenses :	81 759,61 €
Résultat N-1:	- 23 906,76 €	Résultat N-1:	- 7 763,71 €
Résultat de clôture :	+ 63 688,91 €	Résultat de clôture :	- 8 349,73 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2020_03 Affectation du résultat 2019 – budget annexe chaufferies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- + 63 688,91 €, RAR D – 9 600,00 € et R + 60 536,00 € en section d'investissement,
- - 8 349,73 € en section de fonctionnement.

N° 2020_04 Compte de Gestion 2019 – budget annexe service du bois

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2019, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

N° 2020_05 Compte Administratif 2019 - budget annexe service du bois

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte

administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	124 595,12 €	Recettes :	68 686,49 €
Dépenses :	18 353,49 €	Dépenses :	123 134,14 €
Résultat N-1 :	- 74 402,84 €	Résultat N-1 :	+ 520 122,54 €
Résultat de clôture :	+ 31 838,79 €	Résultat de clôture :	+ 391 272,05 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2020 06 Affectation du résultat 2019 – budget annexe service du bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- + 31 838,79 €, RAR D – 41 200,00 € et R + 32 247,00 € en section d'investissement,
- + 391 272,05 € en section de fonctionnement.

N° 2020 07 Compte de Gestion 2019 – budget annexe service des eaux

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2019, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

N° 2020 08 Compte Administratif 2019 - budget annexe service des eaux

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	211 581,98 €	Recettes :	159 415,75 €
Dépenses :	381 769,58 €	Dépenses :	159 343,97 €
Résultat N-1 :	+ 76 747,31 €	Résultat N-1 :	+ 114,05 €
Résultat de clôture :	- 93 440,29 €	Résultat de clôture :	+ 185,83 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2020 09 Affectation du résultat 2019 – budget annexe service des eaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- - 93 440,29 € et RAR D 30 000,00 € et R 156 046,00 € en section d'investissement,
- + 185,83 € en section de fonctionnement.

N° 2020 10 Compte de Gestion 2019 – budget commune

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2019, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

N° 2020 11 Compte Administratif 2019 - budget commune

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Maire, Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	562 185,03 €	Recettes :	989 843,72 €
Dépenses :	324 937,85 €	Dépenses :	819 380,23 €
Résultat N-1 :	- 232 690,42 €	Résultat N-1 :	0,00 €
Résultat de clôture :	+ 4 556,76 €	Résultat de clôture :	+ 170 463,49 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2020 12 Affectation du résultat 2019 – budget commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- + 4 556,76 €, RAR D – 621 048,00 € et R (R1068) + 170 463,49 € en section d'investissement ;
- 0,00 € en section de fonctionnement.

N° 2020 13 CCD - Adhésion à la convention cadre du Service Intercommunal SEcrétaire de MAirie (SISEMA)

Considérant la délibération C170209-05 du 09/02/2017 de la Communauté des Communes du Diois (CCD) et de l'ensemble des délibérations concordantes des communes membres portant validation de la convention cadre initiale du Service commun du SISEMA ;

Considérant la délibération C191128-05 du 28/11/2019 de la CCD ;

Considérant que l'évolution du service intercommunal mutualisé et le renouvellement des modalités de recours et de tarification au service commun nécessitent une nouvelle convention ;

Considérant l'avis favorable émis par le Comité technique du centre de gestion de la Drôme, en date du 14 octobre 2019.

Il est donc proposé d'adhérer à ce service et de signer la convention cadre qui propose quatre types de missions à savoir, permanente, remplacement d'urgence, remplacement programmé et renfort.

Il est proposé de s'engager à 25h00 de renfort pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- d'adhérer au Service Intercommunal SISEMA mis à disposition des communes ;
- de valider l'objet et les termes de la convention cadre proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer ;
- que l'adhésion au service commun entraîne une facturation à hauteur des heures utilisées par la commune et des engagements pris dans le cadre des annexes à la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération et notamment à compléter les annexes à la convention et solliciter, en cas de besoin, ce service.

N° 2020 14 Budget annexe service du bois – dessertes forestières canton de Vallauris et Mougious – projet de travaux

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de route forestière pour desservir la forêt communale de Lus-la-Croix-Haute, instruit par l'Office National des Forêts (ONF). Le projet consiste en la création de piste et rénovation de routes forestières canton de Vallauris et Mougious devant être mis en œuvre à partir de l'année 2021.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 84 256 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 3 contre (CARMEL, LEFEBVRE, BERMOND), 0 abstention décide:

- d'approuver le projet qui lui a été présenté : Création et rénovation de routes forestière d'une longueur d'environ 7705 ml ;
- d'approuver son plan de financement et sollicite l'octroi d'une aide publique d'un montant minimum de (état, Europe, Conseil Départemental 26, autres) : 60 %
 - ✓ Analyse des coûts HT :
montant des travaux estimés à 75 256 € ;
montant de la maîtrise d'œuvre : 6 800 € ;
étude de faisabilité du projet : 2 200 €.
 - ✓ Analyse de la subvention escomptée HT :
60% de 84 256 € soit : 50 553,60 € ;
- de s'engager à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80% d'aides publiques pour cette opération : emprunt et ou ressources propres : soit un total d'auto financement maximum de : 33 702,40 Euros HT ;
- de s'engager à inscrire au budget de la commune, chaque année, les sommes nécessaires à l'entretien de l'infrastructure nouvelle (entretien courant) ;
- de donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Divers

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif :** évocation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service.
- **Dernier conseil municipal de la mandature :** intervention de Monsieur le Maire puis du 2^{ème} Adjoint.

Fin de la séance : 22h00